

AVIS PUBLIC

TAXE SCOLAIRE

Le **Centre de services scolaire de Portneuf** vous informe que l'envoi des comptes de taxe scolaire est le 21 juillet 2023 et que la date d'échéance est le **21 août 2023**.

Pour l'année scolaire **2023-2024**, couvrant la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**, le taux de taxe sera de **0,09730 \$** du 100 \$ d'évaluation imposable.

Chaque unité d'évaluation a droit à une **exemption de taxe scolaire sur ses premiers 25 000 \$ d'évaluation**. Si votre propriété est évaluée à 25 000 \$ ou moins, vous ne recevrez pas de facture pour celle-ci. Cependant, vous pourrez consulter et imprimer votre facture à 0 \$ ainsi que vos factures des 3 dernières années à partir sur notre site Internet.

Consultation de la taxe scolaire en ligne

Le montant de la taxe scolaire annuelle peut être consulté en accédant à notre site Internet www.cssportneuf.gouv.qc.ca en cliquant sur le lien **Taxation scolaire** de la section **Accès rapide** et sur le lien **Accès pour le contribuable**. Notez que les arrérages ne s'affichent pas sur la facture visionnée à partir du site Web.

Lorsque le montant de la taxe scolaire de l'année courante est égal ou supérieur à 300 \$, il peut être payé en deux versements égaux, à la condition que le 1^{er} versement ait été effectué dans les délais requis. Autrement, le solde total du compte devient immédiatement exigible et il n'est plus possible de choisir de payer le compte en deux versements. Aucun relevé de compte ne sera expédié pour le 2^e versement dont la date d'échéance est le 19 novembre 2023.

MODES DE PAIEMENT :

- par la poste en utilisant l'enveloppe de retour jointe;
- dans la plupart des institutions financières (Internet, guichet, comptoir).

Notez qu'il n'est pas possible de payer directement à nos bureaux.

Si vous n'avez pas reçu votre compte le 7 août 2023, veuillez communiquer avec le service de la taxation scolaire au **418 285-2600 poste 2**.

Nouveau propriétaire ou changement d'adresse

Tout changement d'adresse ou de propriétaire doit nous être communiqué par courriel à taxescolaire@cssportneuf.gouv.qc.ca. Il est de la responsabilité de chaque contribuable de s'assurer que la taxe scolaire de sa propriété soit payée à l'échéance, car toute facture échue porte intérêt.

Les heures d'ouverture du service sont de 8h30-12h00 et 13h00-16h00, lundi au vendredi.

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF
499, ROUTE 138, SUITE 206
DONNACONA (QUÉBEC) G3M 0A9

Centre
de services scolaire
de Portneuf

Québec 



ACHAT ET INSTALLATION DE GÉNÉRATRICES AVIS D'APPEL D'OFFRES

La municipalité de Deschambault-Grondines demande des soumissions pour l'achat et l'installation de génératrices. Le mandat consiste notamment en la fourniture des génératrices, de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'outillage, des fournitures et des matériaux requis pour l'installation.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (S.E.A.O) (www.seao.ca), **à partir du 16 août 2023**. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

Les soumissions devront être reçues à l'Hôtel de ville de Deschambault Grondines, 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines (Québec) G0A 1S0 **avant 11 h 30, heure officielle du Conseil national de recherches Canada, le 7 septembre 2023**. Elles seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de ville, le même jour immédiatement après l'heure limite.

La Municipalité de Deschambault-Grondines se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. La Municipalité ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, le 16 août 2023.

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

>17004



AVIS D'APPEL D'OFFRES RÉFECTION DU CHEMIN DES ANCÊTRES

La Municipalité de Deschambault-Grondines désire obtenir des soumissions pour les travaux de réfection du chemin des Ancêtres sur une longueur totale de ± 580 m. Les travaux incluent, sans toutefois s'y limiter, le décohesionnement de la chaussée en place, sa mise en forme afin de retrouver le profil existant, la mise en place d'enrobé bitumineux et autres travaux connexes.

Les entreprises ou personnes intéressées doivent se procurer les documents de soumission par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca à partir du **16 août 2023**.

Les soumissions scellées devront être déposées **avant 11h30 le 6 septembre 2023** et seront ouvertes publiquement le même jour, au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, G0A 1S0.

Les soumissions seront déposées au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière. Toute soumission reçue après l'heure et la date spécifiées ci-haut sera rejetée.

Toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du montant total de la soumission excluant les taxes applicables, valide pour une période de cent-vingt (120) jours.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Deschambault-Grondines, le 16 août 2023.

Karine St-Arnaud
Directrice générale et greffière-trésorière

>17006

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de Portneuf

BUDGET 2023-2024

Conformément aux dispositions de l'article 278 de la Loi sur l'instruction publique, prenez avis que le conseil d'administration procédera à l'examen et à l'adoption du budget 2023-2024 du Centre de services scolaire de Portneuf au cours de la séance ordinaire du 30 août 2023. Celle-ci se tiendra exceptionnellement au Centre Alliance Donnallie situé au 231, boulevard Gaudreau à Donnacona, et ce, à compter de 18 h 30.

Donné à Donnacona, ce 16^e jour d'août 2023.

La secrétaire générale,



Marie-Claude Gignac

>16998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR



AVIS PUBLIC

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU BARRAGE NIAGARETTE-2

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR désire obtenir des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique des ailes en remblais du barrage Niagarette-2.

Les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont contenus dans le document qui sera disponible en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou en consultant le site web www.seao.ca, et ce, au coût établi par le SEAO.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des fournisseurs ayant un établissement au Canada à l'exception des entrepreneurs du Nunavut et du Yukon, étant donné que le présent contrat est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, à l'AQNB (Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) et à l'ACI (Accord sur le commerce intérieur).

Les soumissions doivent parvenir au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Casimir, à l'attention de David Grondin, directeur des travaux publics, au 220, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir, Québec, G0A 3L0 **avant 14h00, le mardi 5 septembre 2023.**

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La Municipalité ne s'engage à accepter aucune des offres et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 15 AOÛT 2023
René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

COOP
ALIMENTAIRE

ÉPICERIE COMPLÈTE
BIÈRE ET VIN
PROPANE
LOTO VIDÉO
ESPACES LOCATION

Coopérative d'Alimentation
de Rivière-à-Pierre
294, rue Principale, Rivière-à-Pierre
(Québec) G0A 3A0
418 323-0101

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Vous êtes cordialement invités à assister à l'assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre.

LIEU : Centre communautaire Le Ripierrois
830, rue Principale, Rivière-à-Pierre,
G0A 3A0

DATE : Lundi le 11 septembre 2023
HEURE : 19 H

Édith Boivin, administrateur et secrétaire
du conseil d'administration

MA COOP, MA COMMUNAUTÉ, ÇA M'APPARTIENT

>17007



VIDANGE ET TRANSPORT DES BOUES DE L'ÉTANG NO 2 AVIS D'APPEL D'OFFRES

La municipalité de Deschambault-Grondines demande des soumissions pour la vidange et le transport des boues de l'étang NO.2.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (S.E.A.O) (www.seao.ca), à partir du **16 août 2023**. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

Les soumissions devront être reçues à l'Hôtel de ville de Deschambault-Grondines, 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines (Québec) G0A 1S0 **avant 11 h, heure officielle du Conseil national de recherches Canada, le 7 septembre 2023**. Elles seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de ville, le même jour immédiatement après l'heure limite.

La Municipalité de Deschambault-Grondines se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. La Municipalité ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, le 16 août 2023.

Karine St-Arnaud,

Directrice générale et greffière-trésorière

>17003